

PRE-REQUIS FORMATION B

- ✓ **Objectif** : obtenir la catégorie B du permis de conduire
- ✓ **Public concerné et pré-requis formation traditionnelle B** :
 - Avoir minimum 17 ans pour la formation traditionnelle.
 - Examen pratique à partir de 17 ans révolus, et minimum de 20h
 - Satisfaire aux conditions médicales et administratives
 - Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
 - Résidence normale et domicile en France
 - Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté JDC : être en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de ; ou la convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption
 - Pour les candidats âgés de moins de 21 ans à l'obtention du permis : avoir obtenu l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière, niveau 2 ; obtenu en classe de troisième)
 - Être enregistré en préfecture
 - Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.
- ✓ **Public concerné et pré-requis formation AAC (apprentissage anticipé de la conduite)** :
 - Avoir minimum 15 ans pour la formation AAC (apprentissage anticipé de la conduite).
 - Examen pratique à partir de 17 ans révolus, à condition d'avoir conduit 1 an avec un ou plusieurs accompagnateurs, et fait 3 000 km ; l'élève ne pourra conduire seul qu'à 18 ans.
 - Satisfaire aux conditions médicales et administratives
 - Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
 - Résidence normale et domicile en France
 - Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté JDC : être en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de ; ou la convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption
 - Pour les candidats âgés de moins de 21 ans à l'obtention du permis : avoir obtenu l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière, niveau 2 ; obtenu en classe de troisième)
 - Être enregistré en préfecture
 - Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.
- ✓ **Public concerné et pré-requis formation conduite supervisée** :
 - Avoir minimum 17 ans pour s'inscrire à la formation conduite supervisée
 - L'élève peut commencer la conduite supervisée à partir de 18 ans révolus et avoir effectué minimum 20h de conduite
 - Examen pratique à partir de 18 ans révolus
 - Satisfaire aux conditions médicales et administratives
 - Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
 - Résidence normale et domicile en France
 - Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté JDC : être en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de ; ou la convocation à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption

- Pour les candidats âgés de moins de 21 ans à l'obtention du permis : avoir obtenu l'ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière, niveau 2 ; obtenu en classe de troisième)
 - Être enregistré en préfecture
 - Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.
- ✓ **Intervenants** : enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière- (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R).
Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement.
- ✓ **Moyens pédagogiques et techniques** :
- Pédagogie et didactique :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
 - Moyens et outils :
 - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
 - Outils pédagogiques et réglementaires
 - Documentation professionnelle
 - Parcours adaptés
 - Élèves conducteurs en cours de formation
- ✓ **Véhicules** : véhicule à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire
- ✓ **Effectif** : 1 élève par véhicule
- ✓ **Horaires** : selon disponibilités du candidat et de l'auto-école
- ✓ **Durée de formation** :
- Minimum 20 heures obligatoires (Boîte mécanique)
 - Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)